



## **Conférence organisée par la Présidence luxembourgeoise dans le cadre du Comité de Protection sociale de l'Union européenne**

Ces 12 et 13 mai 2005 se tient à Luxembourg dans le bâtiment de LUXEXPO, circuit de la Foire internationale à Luxembourg, une conférence sur les soins de longue durée aux personnes âgées en présence du ministre luxembourgeois de la Santé et de la Sécurité Sociale, Mars di Bartolomeo et du commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, Vladimír Špidla.

La conférence rassemble plus de 200 personnes, en provenance de tous les pays de l'Union européenne. On y compte des représentants gouvernementaux des États membres de l'Union, les membres du Comité de protection sociale, des représentants des institutions européennes, des représentants d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales opérant dans le secteur sanitaire et social ainsi que des experts en matière de politique sociale.

Organisée par la Présidence luxembourgeoise dans le cadre du Comité de Protection sociale de l'Union européenne, avec l'appui de la Commission, cette conférence touche à un thème social, crucial pour le 21<sup>e</sup> siècle.

L'augmentation du nombre de personnes âgées mais aussi l'augmentation de l'âge des personnes âgées constituent dès à présent une interpellation pour l'organisation de l'ensemble des systèmes de protection sociale des pays occidentaux.

Cette interpellation, qui deviendra de plus en plus pressante au cours des prochaines années, ne concerne d'ailleurs pas uniquement les systèmes de protection sociale mais l'ensemble de l'organisation sociale des pays occidentaux.

Les soins de longue durée en constituent l'un des aspects.



## L'objectif

La conférence de ces 12 et 13 mai se situe dans la suite des travaux de ces dernières années autour des priorités de la stratégie de Lisbonne pour "moderniser le modèle social européen".

En avril 2004, la Commission européenne a proposé des objectifs communs destinés à soutenir le développement des systèmes de protection sociale dans l'Union élargie en appliquant la méthode ouverte de coordination. L'objectif de la méthode ouverte de coordination est de faire progresser ensemble sur base d'objectifs communs les systèmes sociaux tout en permettant la coexistence de systèmes nationaux différents et en garantissant la viabilité financière.

En octobre 2004, le Conseil a suivi la Commission et a décidé d'introduire de façon flexible et progressive, la méthode ouverte de coordination en matière de soins de santé et de soins de longue durée.

Dans ce contexte, la conférence se propose de faire le point sur **les soins de longue durée pour personnes âgées** au sein de l'Union européenne, dans le but de faire connaître les approches prises par les pays membres pour garantir l'accès des personnes âgées aux soins de longue durée qu'elles nécessitent et d'amorcer une réflexion sur ce thème.

Un rapport scientifique a été réalisé par un groupe d'experts en politique sociale. Il constitue le matériau de base des discussions de la conférence.

## L'organisation de la conférence

Le thème des soins de longue durée est abordé avec le souci de présenter la grande variété des systèmes existant dans les différents pays mais aussi en tentant de dégager des valeurs communes qui pourraient constituer la base d'un dialogue intra-européen.

Pour l'organisation de la conférence, quatre sous-thèmes ont été retenus. Ils font chacun l'objet d'une session:

- Les besoins des personnes âgées en soins de longue durée ;
- Les responsabilités en matière de soins de longue durée ;
- La protection en matière de soins de longue durée ;
- La justice sociale dans les soins de longue durée.

Chaque sous-thème est présenté par un rapporteur et commenté par des experts, choisis de façon à ce que les points de vue des principaux acteurs intervenant dans les soins de longue durée puissent être reflétés. Un équilibre a été recherché entre les différentes régions européennes, les hommes et les femmes, les représentants politiques, les acteurs du terrain et les groupes de personnes concernées.

La parole est ensuite donnée à tous les participants.



La conférence est introduite par le ministre Mars di Bartolomeo, ministre de la santé et de la Sécurité sociale et par le commissaire européen à la Santé, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, Vladimir Spidla.

La première session portant sur les besoins est présidée par Tom Mulherin. Monsieur Mulherin est le secrétaire général adjoint du Ministère irlandais des Affaires sociales et des Familles. En décembre passé il a été élu président du Comité de protection sociale pour une période de deux années.

La seconde session portant sur les responsabilités sera présidée par Agnieszka Chlon-Dominczak, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Politiques sociales de Pologne.

La troisième séance, consacrée à la protection des soins de longue durée, sera présidée par Marten Lagergren de Suède. M. Lagergren est directeur de recherche au Centre de la recherche en gérontologie de Stockholm.

Mars di Bartolomeo présidera la quatrième session consacrée à la justice sociale dans les soins de longue durée.

## Le thème de la conférence

Le thème général est abordé sous quatre angles: les besoins, les responsabilités, la protection et la justice sociale dans les soins de longue durée.

### 1. Les besoins des personnes âgées en soins de longue durée

Le concept de **besoins de soins de longue durée** recouvre des contenus différents au niveau européen et dans le contexte national des différents pays. La première session se propose de faire le point sur les **définitions du concept** au niveau européen et dans les différents pays de l'union européenne.

Elle se propose aussi de faire le point sur ce que nous apprennent les procédures d'évaluation des besoins individuels à la fois sur les personnes et sur leurs besoins et enfin, elle a pour but de poser la question des scénarios et perspectives pour le futur.

### 2. Responsabilités

La seconde session s'intéresse à la diversité des responsabilités de l'Etat et de la famille en matière de soins de longue durée.

Malgré de grands changements affectant la famille, celle-ci continue à jouer, en pratique, le premier rôle, soit en assurant seule les soins à la personne soit en intervenant ensemble avec les professionnels. Aussi l'aide aux familles lourdement chargées constitue-t-elle aujourd'hui une question brûlante. Cette session présente les réponses apportées à cette question dans les différents pays de l'Union européenne ?



### 3. Protection

La troisième session aborde l'évolution de la protection des personnes à travers une typologie des systèmes de protection sociale et du rôle joué par la personne elle-même et par sa famille dans le financement de la protection.

Elle s'interroge sur l'évolution de la protection sociale et ses avantages dans le domaine des soins de longue durée en Europe. L'évolution s'orienté-elle dans le sens d'un accroissement de la protection sociale le domaine des soins de longue durée dans l'Union européenne ou au contraire a-t-elle tendance à diminuer? Quelle est la place et le rôle des assurances privées dans la protection ?

### 4. La justice sociale dans les soins de longue durée dans les soins de longue durée destinés aux personnes âgées.

Le contenu de ce quatrième thème a été préparé lors d'un séminaire organisé en décembre 2004 et animé par le **Professeur Jean-François Malherbe de l'université de Sherbrooke au Québec**. Il portait sur l'éthique dans les soins de longue durée.

Cette session est l'occasion de présenter les conclusions de ce séminaire et d'aborder la question des valeurs fondant les politiques sociales des différents pays de l'Union européenne.

Si les trois sessions précédentes avaient pour objectif de présenter la variété des systèmes dans l'Union européenne, cette quatrième session est consacrée à une réflexion de fond sur les valeurs incontournables que sont l'autonomie, la justice et l'équité comme bases pour un dialogue intra-européen en vue d'adopter des définitions communes.

L'exposé du Professeur Malherbe est suivi par un exposé du **Professeur Nicholas Barr de la London School of economics and Political Science (LSE)**. Il est consacré aux fondements en termes de justice du système de l'assurance et sur la nécessaire intégration des soins de longue durée dans la protection sociale. **Monsieur Jérôme Vignon** de la Commission européenne traitera quant à lui du développement de la protection sociale en Europe.

Les conclusions de la conférence seront tirées lors d'une table-ronde animée par Madame Anne- Sophie Parent, président de l'organisation AGE, plate-forme européenne représentant les personnes âgées. Cette table-ronde regroupera Madame Maria Amparo Valcarce Garcia, Secrétaire d'Etat aux services sociaux, aux Familles et au Handicap en Espagne, Madame Agnieska Chlon-Dominczak, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Politiques sociales de Pologne et Monsieur Mars di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg.